

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00071

Numéro SIREN : 384 003 661

Nom ou dénomination : LES IDEES BLEUES

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 11429

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		SAS LES IDÉES BLEUES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		7 Espace Saint Pée Avenue de Magudas 33320 EYSINES		Durée de l'exercice précédent*		12			
Numéro SIRET*		3 8 4 0 0 3 6 6 1 0 0 0 1 2		Néant *		<input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le		N-1			
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0			
		Brut		Amortissements, provisions		Net			
		1		2		3			
						4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA							
	Frais d'établissement*	AB		AC					
	Frais de développement*	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	990	AG	273	717			
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP	23 000	AQ	8 203	14 797	17 097	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 610	AS	6 610			
		Autres immobilisations corporelles	AT	200 532	AU	136 479	64 053	65 630	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	5 256	CV		5 256	5 256
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés			BD		BE				
Prêts	BF	21 394	BG		21 394	24 083			
Autres immobilisations financières*	BH	5 356	BI		5 356	5 356			
TOTAL (II)		BJ	263 138	BK	151 565	111 573	117 421		
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT	93 550	BU		93 550	88 765		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	94 587	BY	1 565	93 022	63 933	
		Autres créances (3)	BZ	10 084	CA		10 084	3 685	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	451 280	CG		451 280	445 807		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 116	CI		6 116	5 772		
	TOTAL (III)	CJ	655 616	CK	1 565	654 051	607 962		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	918 753	1A	153 129	765 624	725 383		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :			Stocks :		Créances :			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Carte
 des
 actions
 de
 SAS
 LES
 IDÉES
 BLEUES
 de
 Magudas
 EYSINES

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise		SAS LES IDÉES BLEUES		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	200 099	197 079	
	Report à nouveau	DH	27 237	27 237	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	109 032	93 020	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	446 369	427 337	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 748	32 145	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 575	2 058	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	127 419	147 275	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	35 315	20 463	
	Dettes fiscales et sociales	DY	123 111	96 102	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	88	3	
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	319 255	298 047	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	765 624	725 383	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	191 836	150 772		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS LES IDÉES BLEUES				Néant * <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF 990
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	23 000	KK		KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	6 610	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	27 746	KW		KX
		Matériel de transport *	KY	147 133	KZ		LA 22 002
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	16 291	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III		LN	220 781	LO		LP 22 002
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations			8U	5 256	8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières			1T	29 439	1U		1V
TOTAL IV			LQ	34 695	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	255 476	ØH		ØJ 22 992
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW 990
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB 23 000
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK 6 610
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	
	Matériel de transport		IV		MP	6 910	MQ 162 225
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	5 731	MT 10 560
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA
	Avances et acomptes		NC		ND		NE
	TOTAL III		IY		NG	12 641	NH 230 142
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	
Autres participations			IØ		ØX		ØY 5 256
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2 689	2F 26 750
TOTAL IV			I3		NJ	2 689	NK 32 006
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	15 330	ØL 263 138

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 1**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS LES IDÉES BLEUES**Néant *

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS LES IDÉES BLEUES						Néant * <input type="checkbox"/>		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	273	PG		PH	273	
TOTAL I		RK		RM	273	RN		RO	273	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	5 903	PN	2 300	PO		PQ	8 203	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 610	QA		QB		QC	6 610	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	24 133	QE	932	QF		QG	25 065	
	Matériel de transport	QH	86 683	QI	21 551	QJ	6 910	QK	101 324	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 726	QM	1 095	QN	5 731	QO	10 090	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	138 054	QV	25 878	QW	12 641	QX	151 291	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	138 054	ØP	26 151	ØQ	12 641	ØR	151 564	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Inst. gales agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO			
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LES IDÉES BLEUES		Néant * <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS LES IDÉES BLEUES				Néant * <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	21 394	UR	21 394 US	
	Autres immobilisations financières		UT	5 356	UV	UW 5 356	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 877		1 877	
	Autres créances clients		UX	92 709		92 709	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 500		1 500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 184		8 184
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	400		400
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	6 116		6 116	
	TOTAUX			VT	137 537	VU	132 181 VV
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	31 748		31 748	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	35 315		35 315		
Personnel et comptes rattachés		8C	57 596		57 596		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	40 882		40 882		
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	9 499		9 499	
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 133		15 133	
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 575		1 575		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	88		88		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	191 836	VZ	191 836	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	1 575
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS LES IDÉES BLEUES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant * <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	109 032		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	XW		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ	XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	31 026
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions					ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext	DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I	WR	145 149	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			WW	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	
					Société d'investissement (art. 206C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de Développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI	145 149		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	145 149		
								XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LES IDÉES BLEUES	Néant * <input checked="" type="checkbox"/>
---	---

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS LES IDÉES BLEUES										Néant * <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	27 237	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	93 020				Dividendes	ZD	3 020				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	90 000						
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	120 257			ZG	27 237						
					(N.B: le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	120 257					
					TOTAL II								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété) (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8			34 535			XQ	37 640	42 594				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	766	468					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	23 179	17 580					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	242 846	238 618					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	116 637	110 426					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	421 067	409 686					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	3 293	2 618					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	3 004	2 943					
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	6 297	5 561					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	346 730	331 705					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	228 497	224 328					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *					ØB	225 479	209 281					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0			ZR				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise :		SAS LES IDÉES BLEUES				Néant * <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1	Ford Transit 22-01-2015	6 145	6 145			
	2	Marquage Nissan 18-04-2011	765	765			
	3	Caisse enreg. 26-03-2015	5 731	5 731			
	4	Prêt Salariés 30-11-2018	2 689			2 689	
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	1 667	1 667	1 667			
	2						
	3						
	4		(2 689)	(2 689)			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		(1 022)				
	Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B)	(C)		
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)			(Ventilation par taux)			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **SAS LES IDÉES BLEUES**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 3 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 3 8 4 0 0 3 6 6 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES IDÉES BLEUES

ADRESSE (voie) 7 Espace Saint Pée Avenue de Magudas

CODE POSTAL 33320 VILLE EYSINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Monsieur Nom patronymique VIGNAUD Prénom(s) Richard

Nom marital % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 13/04/1951 N° Département 16 Commune ANGOULÈME Pays FRANCE

Adresse : N° 15 Voie Avenue Paul Valéry

Code Postal 33138 Commune LANTON Pays FRANCE

Titre (2) Madame Nom patronymique VIGNAUD Prénom(s) Virginie

Nom marital % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 28/04/1972 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 28 Voie Rue de l'Abbé Wolf

Code Postal 33138 Commune LANTON Pays FRANCE

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 3 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 3 8 4 0 0 3 6 6 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES IDÉES BLEUES

ADRESSE (voie) 7 Espace Saint Pée Avenue de Magudas

CODE POSTAL 33320 VILLE EYSINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Monsieur Nom patronymique VIGNAUD Prénom(s) Alexandre
Nom marital % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 15/06/1975 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE
Adresse : N° 38 Voie Rue Guillaume Appolinaire
Code Postal 33700 Commune MÉRIGNAC Pays FRANCE

Titre (2) Madame Nom patronymique VIGNAUD Prénom(s) Raphaële
Nom marital % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 21/05/1984 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie Allée Claude Debussy
Code Postal 33740 Commune ARÈS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3 / 3 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

3 8 4 0 0 3 6 6 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LES IDÉES BLEUES

ADRESSE (voie)

7 Espace Saint Pée Avenue de Magudas

CODE POSTAL

33320

VILLE

EYSINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Monsieur Nom patronymique VIGNAUD Prénom(s) Victorien

Nom marital % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 26/10/1981 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 17 Voie Allée de Fontefride
Code Postal 33470 Commune GUJAN MESTRAS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1

N° SIRET

3 8 4 0 0 3 6 6 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LES IDÉES BLEUES

ADRESSE (voie)

7 Espace Saint Pée Avenue de Magudas

CODE POSTAL

33320

VILLE

EYSINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS LES IDÉES BLEUES

SAS au Capital Social de 100 000 €uros

Siège social : 7, espace Saint Pé – Avenue de Magudas – 33 320 EYSINES

R.C.S. Bordeaux 384 003 661

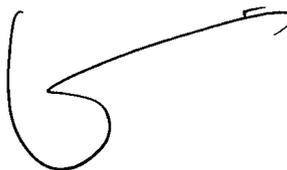
TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2021

I) ORIGINES		
1) Report à nouveau antérieur		
2) Résultat de l'exercice		109 032,00 €
3) Prélèvement sur les réserves		
TOTAL ORIGINES:	0,00 €	109 032,00 €
II) AFFECTATIONS		
4 Affectation aux réserves		
Réserve Légale		
Autres Réserves		19 032,00 €
5 Dividendes		90 000,00 €
6 Autres répartitions		
7 Report à nouveau		
TOTAL AFFECTATIONS:	0,00 €	109 032,00 €

*AFFECTATION du Résultat 2021, certifiée conforme à la 2ème résolution de l'A.G.O.A. du 11-03-2022
adoptée à l'unanimité.*

À EYSINES, le 11-03-2022

Le Président, Richard VIGNAUD
Tableau d'affectation certifié conforme



SAS LES IDÉES BLEUES

S.A.S. au Capital Social de 100 000 €uros
Siège Social : 7, espace Saint Pé – Avenue de Magudas – 33 320 EYSINES
RCS Bordeaux n° 384 003 661

PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux-mille-vingt-deux et le 11 mars à 18h30,

Les associés de la Société SAS LES IDÉES BLEUES, SAS au Capital Social de 100 000 €uros ayant émis 500 actions de 200 €uros chacune de valeur nominale, dont le siège social se situe au : 7, espace Saint Pé – Avenue de Magudas – 33 320 EYSINES, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 384 003 661, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au Château Grand Barrail, Route de Libourne, D243 33 330 SAINT EMILION, sur convocation du Président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Sont présents :

- Monsieur Richard VIGNAUD, titulaire de 400 actions,
- Madame Virginie VIGNAUD, titulaire de 25 actions,
- Monsieur Alexandre VIGNAUD, titulaire de 25 actions,
- Madame Raphaële VIGNAUD, titulaire de 25 actions,
- Monsieur Victorien VIGNAUD, titulaire de 25 actions.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard VIGNAUD, associé et Président, présent et acceptant.

Monsieur le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent au total plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée ordinaire est habilitée à délibérer valablement, conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau, et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'Inventaire, le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le Rapport de Gestion et le Rapport Spécial du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- la feuille de présence à la présente assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport de gestion, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après quoi il lit le rapport de gestion, exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice social 2021, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et ensuite, lecture du Rapport Spécial sur les Conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, puis ouvre la discussion et diverses observations sont échangées.

Puis il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Examen du Rapport de Gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du Rapport Spécial du Président sur les Conventions Réglementées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- 2°) Approbation des Comptes Sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et Quitus au Président de sa gestion,
- 3°) Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- 4°) Rémunération du Président au cours de l'exercice écoulé et fixation de la rémunération au cours de l'exercice suivant

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :
APPROBATION DU RÉSULTAT ET QUITUS AU PRÉSIDENT

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion et du Rapport sur les Conventions règlementées et en avoir délibéré, approuve le Rapport de Gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés et prend acte d'une Convention règlementée durant l'exercice.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne entier quitus au Président pour l'exécution de son mandat au titre du-dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice bénéficiaire de la manière suivante :

- En distribution de dividendes	90 000 €
- Le solde au compte « Autres Réserves »	<u>19 032 €</u>

Total égal au résultat de l'exercice : 109 032 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION : RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

L'Assemblée Générale prend acte de la rémunération brute du Président de 23 039 € au cours de l'exercice 2021 et prend acte que la rémunération au titre de 2022 sera identique à celle de 2021, dans la mesure où la trésorerie le permettra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION
POUVOIR AUX FINS DE FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tout pouvoir au Président à l'effet de faire toute déclaration administrative nécessaire avec faculté de déléguer à un mandataire et d'une façon générale faire tout ce qui sera nécessaire au mieux des intérêts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été approuvé par les associés présents.

À EYSINES, le 11 mars 2022

Le Président, Richard VIGNAUD



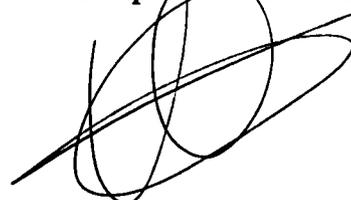
Monsieur Alexandre VIGNAUD



Madame Virginie VIGNAUD



Madame Raphaële VIGNAUD



Monsieur Victorien VIGNAUD

